



BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY

n° 1

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

Jeudi 20 Août 1995

éditorial

Voici donc le premier Bulletin d'information du nouveau conseil Municipal. Il n'est pour l'instant pas très épais, ni par le nombre d'informations, ni par le nombre de rédacteurs. Mais je compte beaucoup sur vous, que vous soyez conseillers municipaux, membres d'associations ou simples citoyens pour prendre la plume et alimenter cet instrument d'information ô combien indispensable.

La fièvre des élections passée, il faut maintenant se mettre au travail. Certains d'entre nous, les nouveaux élus, auront certainement l'impression de retourner à l'école, celle bien particulière de la civilité: chacun y est invité à parler de manière concise, claire si possible, et point trop agressive envers ses adversaires. Cette éducation démocratique quasi-bénévole serait à elle seule une bonne raison de maintenir les

36 000 communes de France. Encore faut-il que le Maire que je suis ne soit pas tenté d'exercer son pouvoir sans partage. Ce partage du pouvoir devient de toute façon une nécessité. Le Maire ne peut plus faire tout tout seul. Chacun veut prendre sa part de responsabilité, il faut donc répartir les tâches entre tous en fonction des compétences de chacun, et ne pas lésiner sur la formation des élus et des citoyens responsables. De même, l'information ne doit pas être confisquée par le Maire seul, mais être largement distribuée à tous les habitants. Enfin, la conduite de la commune exige de plus en plus l'ouverture du Conseil Municipal sur tous les acteurs sociaux. Pourrait-on décider des chemins communaux en se fiant à la seule Commission Municipale, en laissant de côté l'avis des agriculteurs, des chasseurs ou des cavaliers?

A nous de construire dès maintenant le mécano complexe de la participation, de l'information et de la communication maximale. N'oublions jamais que la communication est réciproque!

Le Maire, Jean-Paul Goyhénéché.

les travaux du conseil municipal...

Organigramme du Conseil Municipal

Maire

Président de toutes les commissions

Jean-Paul GOYHENECHÉ





la vie du village

La Fête du village!

Tout s'est très bien passé... Malgré quelques averses orageuses, l'ambiance et l'animation ont été à la hauteur de l'événement. Le Maire et les adjoints présents ont reçu le baptême de "L'étoile des neiges"! Les électeurs se sont défoulés! Merci aux gens de bonne volonté qui se sont mobilisés pour préparer la place, tenir la buvette, organiser le concours de boules... Merci surtout à Mr et Mme De Souza sans qui il n'y aurait pas eu de buvette. Celle-ci a rapporté 2 563 francs dont 452 francs ont servi à payer les tours de manège aux enfants, et francs ont été versés comme "don anonyme" à la caisse du CCAS. Merci à la famille Thèvenin qui a mis son tracteur à la disposition de la commune pour transporter le matériel. Merci enfin à tous ceux qui se sont "mouillés" pour ranger celui-ci après les derniers flonflons.

La Fête du 14 Juillet 1995.

Le bal du 13 Juillet a connu une grande réussite, avec beaucoup de monde et une super ambiance! Les rafraîchissements offerts par la Municipalité ne contenaient pas une goutte d'alcool, et pourtant tout le monde s'est "éclaté"! Ce qui prouve qu'on n'a pas besoin de "picoler" pour s'amuser! Merci à Francis DUPUIS et Steve BRANCHU qui ont assuré l'un la sonorisation, l'autre l'éclairage avec leur matériel personnel d'une haute qualité technologique. C'était de la qualité "pro"! Les disques ont été gentiment prêtés par la population et Joachim BOUCHER a assuré avec brio la programmation. L'après-midi du 14 a été lui aussi un très bon moment, avec beaucoup d'affluence. Les jeunes du village avaient préparé les sandwiches le matin, et les membres du CCAS avaient distribué les colis aux personnes âgées la veille... Pendant que le Maire "papotait" avec ses administrés, MM. MENNECART Jean-Paul et THEVENIN Joël, aidés de quelques volontaires ont assuré de main de maître le service "goûter"...

Mr Henri COUTTE est à l'initiative d'une partie de "Tir à la Corde" épique, et d'un défilé avec Mr de Souza, qui paraît-il ne manquait pas de "piquant"!

Beaucoup de villageois se sont donc investis pour que ce 14 Juillet soit une réussite. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour l'année prochaine, le Conseil Municipal passe la main au futur Comité des Fêtes. A eux maintenant de se montrer dignes de l'attente des habitants d'Ugny le Gay!

Création du Comité des Fêtes et d'animation rurale d'Ugny le Gay

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION. L'Année mil neuf cent quatre vingt quinze et le 11 Juillet à 20 heures s'est tenue l'Assemblée Constitutive de l'Association COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATION RURALE D'UGNY LE GAY, sous la Présidence de Monsieur GOYHENECHÉ Jean-Paul. Maire d'Ugny le Gay. En complet accord avec l'ensemble des participants l'Ordre du jour a été le suivant:

- 1_ Lecture et approbation des statuts.
- 2_ Élection du Comité de direction,
- 3_ Désignation des membres du bureau.

1. STATUTS:

il a été lu à l'ensemble des membres présents les statuts en vue d'une discussion, article par article. L'assemblée en a adopté les termes à l'unanimité.

2 articles importants retiendront notre attention:

Article 2.

Objet de l'association:

_l'organisation des fêtes traditionnelles de la commune: fête du village, fête du 14 Juillet, arbre de Noël des enfants, repas traditionnel des personnes âgées.

_l'animation du Village par des soirées à thème, des activités récréatives et culturelles, des voyages organisés. des après-midi rencontres, et toutes activités rentrant dans le cadre de l'animation d'une commune rurale. L'Association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Article 7.

Pour être membre actif de l'Association, il faut avoir payé une cotisation annuelle de 25 francs et être habitant de la commune, ou être parrainé par au moins deux membres de l'association si on n'est pas habitant de la commune.

Les membres de droit sont les conseillers municipaux chargés de la commission des fêtes au sein du conseil Municipal.

2. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

Conformément aux statuts le COMITÉ sera composé de 15 membres.

3. DÉSIGNATION DU BUREAU:

Le conseil procède ensuite à la mise en place du bureau. Sa composition est la suivante:

Président: Mr THEVENIN Joël.

Vice-Président: Mr DUPUIS Francis.

Secrétaire: Mme LEDOUX Marie-Françoise.

Trésorière: Mme DE SOUZA Denise.

ZAVATTA NOUS A QUITTE...

Le petit étalon roux de Roland Boucher est décédé au début des vacances... L'Aisne Nouvelle a consacré un long article sur cet animal "pittoresque" et tellement attachant... Il nous manquera dans la commune. mais déjà ses descendants font parler d'eux... N'est-ce-pas Mickaël Thèvenin?



les dossiers de la commune

ugny le gay, village propre...

Depuis le début de mon mandat, je lis et j'entends beaucoup de choses au sujet de l'état du village... Tel trottoir, Rue Willard Rodgers est sali par la terre d'un jardin. Tel fossé, en bas de la Rue Neuve, n'est pas nettoyé et inonde une pâture. Tel chemin, au bout de la Rue Baligant, est défoncé par les ornières d'un tracteur. Telle rue est jonchée du fumier tombé d'une benne pleine à raz bord. Tel égout, Rue de la Forge empest le quartier par les eaux usées qui s'y déversent. Que de pleurs, que de lamentations!

Citoyens, gardons notre calme et faisons preuve d'un peu de civisme. Permettez au fervent laïque que je suis de citer à ce sujet un verset de l'évangile: "Ne regarde pas la paille dans l'oeil de ton voisin, mais la poutre qui est dans le tien!"

Il est toujours facile de dénoncer les fautes de son voisin, mais plus difficile de reconnaître les siennes! La propreté, la beauté de notre village est l'affaire de tous, Municipalité et habitants. Chacun doit y mettre du sien. Ce ne sont pas les idées qui manquent. Il faut de notre côté encourager les initiatives privées pour que notre village devienne un site accueillant que tout le monde nous envie.

réflexe de bon voisinage...

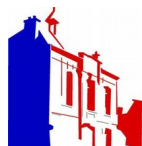
On sait tous que les poubelles son! ramassées le Mercredi soir. On sait tous aussi que nos chiens aiment bien "fouiner" dans les poubelles. Alors soyez gentils, le mercredi soir, faites bien attention que votre chien soit enfermé pour qu'il n'aille pas renverser les poubelles des voisins...

Commission de remembrement...

Vous avez jusqu'au 25 Août pour déclarer votre candidature à la commission des propriétaires du remembrement (la date de clôture initialement prévue le 15 Août est repoussée). Il faut être majeur, jouir de ses droits civiques et être propriétaire de foncier non bâti.

Les candidatures sont à déposer à la Mairie.

Pour l'instant seuls 3 propriétaires se sont déclarés: Mr MENNECART Jacques, Mme LANGLET Josselyne et Mr LIENARD Maurice.



les travaux des commissions

commission des travaux...

Mennecart JP a fait la tournée des chemins pour vérifier le travail commandé à l'entreprise GUERRAUT. Le travail a été fait correctement.

Le Maire se pose des questions sur les chemins communaux et se demande si la commune n'entretient pas à ses frais des chemins privés. Il faut l'avis d'un géomètre et une étude précise de l'étendue et de la situation des terres et des chemins communaux.

A ce propos, le bornage des chemins dits du "Plant de chênes" et du "bois des Pauvres" ne permet pas une réelle prise en charge de la commune quant à l'entretien de ces chemins. Il faut que l'on sache exactement où passent ces chemins pour pouvoir les entretenir (surtout que cet entretien, compte tenu de l'état des chemins, nécessite des travaux coûteux).

Une observation des problèmes est ensuite entreprise sur le terrain.

Rue Willard Rodgers, L'intersection de la VC vers Commenchon et du chemin dit de "l'étang d'amour" suscite 2 problèmes:

Le goudronnage autour d'une plaque d'égout, n'a pas été refait par les services EAU & OZONE, ainsi qu'une partie du trottoir. Un morceau de grillage de la propriété de Mr Mennecart Michel, 15 Rue Willard Rodgers, a été dégradé au cours de ces mêmes travaux, faits, semble-t-il en mêmes temps par les services TELECOM.

Le goudron forme un "escalier" avec la partie non goudronnée qui descend vers l'étang, du fait du ruissellement, causant une forte secousse lorsqu'un engin agricole passe dessus.

Rue de la Forge, le système d'assainissement des eaux pluviales ne fonctionne pas correctement. L'eau ne s'écoule pas dans les regards du fait d'une mauvaise position trop haute par rapport aux rigoles, une pente et une configuration des rigoles qui n'évacuent pas complètement l'eau de ruissellement. Il s'en suit des débordements de l'eau dans la propriété de Mr FERÛT Jean, 3 Rue de la Forge. Il est également constaté un écoulement d'eaux usées dans les canalisations d'eau pluviale! Pourquoi? A-t-on le droit de brancher les canalisations d'eaux usées non filtrées sur le système d'assainissement eaux pluviales?

Quelles sont les nuisances. pour le voisinage et l'cm'ironnement. qui en déconlent?... '

|| est également constaté une infiltration d'eau côté mur de la maison de Mr FEROT. (eci est probablement dû à une étanchéité défailante au niveau de l'intersection drain d'assainissement et du conduit de distribution d'eau potable. celui-ci passant au milieu du drain et empêchant le bon écoulement! de l'eau de pluie lorsque celle-ci est chargée de débris végétaux (paille, fanes d'herbe des champs) qui sont stoppés par cet obstacle.

CD 56. Rue Mme Abbot, Route de Guivry.

Il est constaté un ruissellement important qui provoque une érosion dangereuse dans les 2 talwegs croisant cette partie du CD. Le macadam est déjà entamé au niveau de la rue Mme Abbot.

Cette situation entraîne des risques d'accident pour la circulation surtout en cette période de forte activité agricole, puisque les moissons viennent de commencer! Le drainage des eaux de pluies dans cette partie du village est-il suffisant? Les drains sont-ils bouchés pour qu'un tel ruissellement ait lieu sur la chaussée? Le drainage des eaux de pluies est-il suffisant entre le 3 Route de Guivry (propriété de Mr BONNARD Pierre) et le 13 Route de Guivry (propriété de Mr [ELONG Marcel])?

Monument aux morts. Place de l'Eglise.

Il est constaté une forte dégradation du monument aux morts, au niveau de la statue, des grilles, du portail de l'église et du panneau d'affichage. La statue a perdu son revêtement de métal (plomb ou cuivre?) et le plâtre sous-jacent aux endroits dénudés se transforme en salpêtre. Un lourdaud du fusil est déjà tombé!

Les grilles sont fragilement maintenues droites par du fil de fer et sont prêtes à tomber. Beaucoup de soudures ont cassé par l'attaque de la rouille. Les pierres du mur qui les soutiennent sont disjointes. Le piédestal qui soutient la statue est couvert de mousse et en très mauvais état. Le tilleul cause de beaucoup d'humidité à cet endroit a besoin d'être élagué. Le portail de l'Eglise a besoin d'être refixé par la pose de gonds neufs. Le panneau d'affichage tombant en ruines a besoin d'être remplacé.

Intersection Rue Thunder Rue Baligant.

il est constaté un fort ravinement côté n° impairs, avec forte altération du goudron. Il semble qu'à cet endroit aussi le drainage ne soit pas parfait.

chantier télécom... passage dans les propriétés...

Pendant le mois de Juillet, les Télécom ont procédé à une mise sous terre d'une ligne téléphonique dans notre village... Cette mise en chantier était prévue depuis le mois de Mars... L'ouverture du chantier s'est faite le 5 Juillet 1995...

Hors quelle n'a pas été ma surprise quand j'ai appris qu'aucun des propriétaires ni exploitant agricole n'avait été prévenu du passage de la tranchée dans leur propriété. A aucun moment les Télécom ne m'ont fait savoir qu'il fallait que j'en avertisse les gens concernés... Et l'eussent-ils fait je n'aurais pas accepté, ce genre de démarche incombant à leur propre entreprise.

Seul un responsable m'a signalé le passage de la pelle dans les champs de maïs quelques heures avant le début des travaux, me demandant d'aller avertir les agriculteurs au cas où ils voudraient récupérer le maïs avant le passage

des machines. Ne sachant pas qui cultivait ces champs et où trouver les intéressés en plein moment des moissons, je n'ai pas eu le temps matériel pour le faire.

Trouvant cette procédure quelque peu cavalière je me charge d'en rendre compte aux instances dirigeantes de TELECOM, et vous invite à prendre contact avec moi pour grouper les demandes d'indemnisation et les réclamations pour leur donner, en les regroupant, plus de poids et d'efficacité.

Et soyez bien assurés que la prochaine ouverture de chantier à laquelle je procéderai, j'y mettrai plus de vigilance et moins de naïveté.

Prochain Conseil Municipal

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE, à 20 heures 30

Ordre du jour:

_Élections à la commission de remembrement des propriétaires.

_indemnités et délégation du Maire et de ses adjoints.

_Charges Scolaires des enfants de l'enseignement primaire.

_Mise en place d'un avant-projet sur les travaux de voirie et de réhabilitation des bâtiments communaux.

_Emploi(s) CES: Analyse de faisabilité.

_Questions diverses.

Prochaine Collecte des encombrants:

lundi 6 Novembre

**à Ugny le Gay à partir de 8 heures.
Sortir les objets la veille du passage
du camion!**

**A partir du 1^{er} SEPTEMBRE 1995,
les PERMANENCES à LA MAIRIE
seront le LUNDI, MARDI,
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI,
de 18 heures à 19 heures.**



Courrier des lecteurs.

*Comme vous le voyez cette rubrique est
vierge!*

*Il ne fient qu'à vous de l'alimenter par vos lettres au
Maire, même si c'est pour lui écrire des choses pas
très agréables: Il est là pour ça...*